

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR  
(Hautes-Alpes)



Commune de  
**Saint-Bonnet**  
en Champsaur

« Nihil nisi a numine »



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit du mois de novembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, citée du 23 novembre 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK,

**Etaient présents : 14**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLION et M. Christian PARISSON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROSAZZO.

**Etaient absents : 5**

M. Paul DAVIN, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Pierre-Yves MOTTE.

**Etaient absents et représentés : 5**

M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO, M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY, M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

**DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire :

Rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget principal (M14) de la commune sur l'exercice 2018,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2018 portant vote du budget primitif de la commune afférent à l'exercice 2018,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

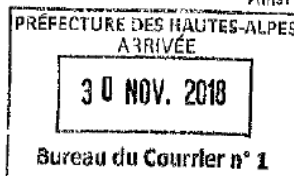
A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- Procéder aux ajustements de crédits suivants :

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Dépense	Fonctionnement	66	6611		Intérêts réglés à échéances	48 736	
Dépense	Fonctionnement	023			Virement à la section d'investissement	-48 736	
Dépense	Investissement	16	1641		Emprunts en euros	307 066	
Dépense	Investissement	23	2315	201801	Construction Garage technique	-250 000	
Dépense	Investissement	23	2315	201701	Travaux isolation La Créna libre	-102 802	
Recette	Investissement	021			Virement de la section de fonctionnement		48 736

Ainsi fait et délibéré le 28 novembre 2018

Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés	5
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0



Pour copie conforme

Le Maire  
Laurent DAUMARK